



SAINT-VICTOR

Dossier Unique
d'Inscriptions

FAMILLE

2022 / 2023

Document à conserver

Le dossier unique d'inscriptions vous permet de fournir à la mairie, l'ensemble des pièces nécessaires, en vue de l'inscription de votre ou vos enfant(s) à l'une des activités municipales :

ATTENTION

AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITÉ SANS VOS SIGNATURES

Constituer le dossier

- Remplir la fiche de renseignements famille,
- Remplir la fiche d'inscription enfant et au verso la fiche sanitaire,
- Signer l'engagement famille,
- Fournir une attestation d'assurance pour l'année **2022/2023**
- Signer la charte du restaurant scolaire (pour les classes primaires)

Transmettre le dossier

**Dossier complet à déposer au Secrétariat de Mairie
Jusqu'au Jeudi 30 Juin 2022**

ATTENTION ! Dans un souci d'organisation, toute inscription au restaurant scolaire, après la date limite de dépôt pourrait ne pas être prise en compte dès la rentrée scolaire.

Mairie de SAINT-VICTOR
7 Rue André Gide 03410 SAINT-VICTOR
Tél : 04.70.28.80.09
@ : saintvictor03@orange.fr

RESTAURATION SCOLAIRE

Règlement des activités

Réservation annuelle

Votre enfant déjeune toute l'année à un ou des jours fixes au restaurant scolaire : La réservation « à l'année » est faite à l'inscription.

Réservation par période

Votre enfant ne déjeune pas régulièrement au restaurant scolaire, la réservation par période vous permet de réserver les repas souhaités en remplissant une fiche occasionnelle que vous trouverez auprès du secrétariat de mairie et à rendre impérativement le MARDI de la semaine précédente avant 9h30.

Pièces à fournir

Pour chaque enfant inscrit

Allergies régimes particuliers, affections ou maladies particulières et contre-indications médicales :

- Dans le cadre d'un PAI (fournir la copie du projet individuel)
- Hors PAI, fournir un certificat médical concernant la pathologie
- Charte du restaurant scolaire signée (classes primaires du CP au CM2)

Modifications

Des modifications sont possibles pour la restauration scolaire.

Annulation d'un repas uniquement

Pour maladie :

Prévenir **impérativement** le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par @ saintvictor03@orange.fr avant 9h30 (**le 1^{er} repas reste à la charge de la famille**).

Pour les absences prévisibles :

Prévenir **impérativement** le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par @ saintvictor03@orange.fr le mardi de la semaine précédente avant 9h30.

Facturation et paiement

Les factures sont adressées en début de mois, par courrier au domicile du responsable de l'enfant par la Trésorerie Municipale de Montluçon.

La date limite de paiement est mentionnée sur la facture et à respecter impérativement.

Tout dépassement des échéances entraîne la mise en recouvrement par les services du Trésor Public.

Garderie

Gratuite et réservée aux parents qui travaillent

La garderie accueille les enfants de la petite section de maternelle jusqu'au CM2

Lundis - Mardis – Jeudis – Vendredis
Dès 7h30 et de 16h15 à 18h30

Ramassage Scolaire

Le bus dessert les villages de :

- Bel Air
- Primevères
- Thizon
- Berton
- Place de Perreguines
- Argentières
- Passat

Le renouvellement de la carte de bus n'est plus automatique d'une année sur l'autre. L'abonnement d'un montant de 65 € sera à la charge des familles à l'inscription et remboursé par le CCAS uniquement pour les familles qui résident à Saint-Victor sur présentation du justificatif du paiement à Keolis (joindre un RIB).

Pour les transports scolaires de l'année scolaire 2022-2023 proposés par le réseau MAELIS, l'inscription est à réaliser cette année en ligne.

Les inscriptions débuteront à partir de fin mai- début juin 2022 sur la nouvelle plateforme dédiée (www.portail.scolaires.maelis.eu). Retrouvez toutes les informations sur le site www.maelis.eu

Cette nouvelle carte sera magnétique. À la montée du bus, les enfants devront badger.

Informations à retenir

Documents à télécharger

[Dossier rentrée Scolaire](#) :

Site de la Commune : www.saint-victor.org

Rubrique : Vie Communale – Vie scolaire – Inscriptions services périscolaires

[Menus Scolaires](#) :



Tél : Bureau de la Directrice : 04.70.28.80.06

École Maternelle : 04.70.28.84.70

Garderie - Cantine : 04.70.28.88.93